



## Compte-rendu et analyse CGT du CE du 10/04/2018

Ce document n'est pas un compte-rendu exhaustif de tous les échanges qui se sont tenus au cours de la réunion, mais destiné à vous informer des principaux points abordés lors de la réunion, avec une analyse de notre syndicat si nécessaire.

Le procès-verbal du CE du 14/03/2018 est approuvé.

### **Présentation des offres du Crédit social aux fonctionnaires**

Les conseillers de l'agence de Pau viennent présenter au CE, le Crédit Social des Fonctionnaires, et les offres et avantages possibles pour les salariés des PEP64.

Le CE donnera son avis à la prochaine réunion .

### **Présentation des comptes du CE.**

L'expert comptable du CE vient présenter les comptes 2017.

Le compte activités sociales présente un déficit sur l'année de 32 500€ en raison du solde du reliquat enregistré lors de la mise en place du CE associatif.

Le budget de fonctionnement présente un excédent de 8 493€.

En 2017 le CE a distribué 768 forfaits: 571 pour les salariés en CDI et 177 pour les salariés en CDD et se décomposant en:

- 303 forfaits de 350 euros
- 279 forfaits de 290 euros
- 112 forfaits de 230 euros
- 21 forfaits de 150 euros
- 33 forfaits de 90 euros

20 forfaits ont été distribués à des stagiaires (10 euros par mois de présence).

Le CE valide les comptes à l'unanimité.

Pour le remboursement de factures, le DG propose au CE le virement sur le compte du salarié directement par le Siège ce qui aurait pour avantage d'éviter la distribution des chèques et parfois leur encaissement tardif.

### **Point sur la situation de Plan Cousut et retour sur l'intervention du Président.**

La déléguée centrale CGT, salariée de l'IME Plan Cousut, tient à se faire la porte-parole de ses collègues pour dire que les salariés ont perçu un discours très moralisateur de la part du Président et en total décalage avec celui du Directeur de Pôle et qui, de plus, ne répondait pas à leurs attentes et inquiétudes, se sentant même blessés et tenus responsables dans la survenue de cet événement.

Les salariés ne se sont pas sentis soutenus par le versant politique de l'Association. Les salariés auraient aimé que le Président vienne plus tôt à leur rencontre, et non suite à la médiatisation de l'affaire.

Si les salariés ne sont pas touchés au même degré que les familles ou les jeunes victimes, ils sont en colère contre le Président des PEP64 qui n'a eu aucun mot par rapport à leur souffrance.

Pour la déléguée CGT, même si ce n'était pas l'intention du Président, cette intervention extrêmement « maladroite » a replongé les équipes dans le mal-être.

### **Point sur l'activité de Sténico au sein des ESAT Jean Genève et Recur : retour sur les chiffres d'affaire de Sténico et les frais de Siège indexés sur ces chiffres d'affaire de 2011 à 2017, au regard du (ou des) contrat(s) en cours.**

La DG présente le tableau indiquant les frais de Siège indexés sur la valeur ajoutée. Depuis 2 ans le Siège a pris la décision de ne pas augmenter les frais de Siège. Suite à son agrément de 2016, le taux est de 4,96 %. L'Association l'a ramené à 4,76 % pour J Genève et 3,42 % pour Recur. Pour compenser la baisse d'activité Sténico, la DG mise sur le redéploiement des offres comme la blanchisserie, l'atelier garage....

La CAT demande s'il ne serait pas possible pour les ESAT de démarcher directement afin d'éviter le reversement à Sténico. Le DG répond qu'il existe une clause de non concurrence et qu'il serait impossible pour nos ESAT d'être concurrentiels sur le démarchage.

Même si l'activité Sténico est en baisse depuis 2 ans, le DG souligne que cela a permis d'investir sur les 2 ESAT sur les 5 dernières années.

### **Consultation et avis du CE sur la nouvelle organisation de travail de l'équipe éducative du Hameau Bellevue**

Ce point est reporté, le CHSCT du Hameau Bellevue n'ayant pas rendu d'avis lors de la réunion de consultation sur ce point.

La façon de faire dans l'urgence de la direction du HB (remise des documents 2 jours avant la réunion, ordre du jour établi unilatéralement par la direction), peut laisser croire le peu de considération de la direction pour les instances représentatives du personnel (IRP). De nombreuses irrégularités existaient dans les documents présentés au CHSCT concernant la durée de travail, les amplitudes, les temps de pause.....Quasi impossibilité de rencontrer les collègues pour avoir leurs avis sur cette nouvelle organisation. Comment donner un avis quand les salariés concernés n'ont pas eu d'informations.

La CGT tient à souligner que les IRP ne sont pas des chambres d'enregistrement des décisions de la direction.

### **Désignation d'un expert-comptable pour assister le CE en vue de ses consultations annuelles obligatoires sur la situation économique et financière prévue à l'article L.**

**2323-12 et sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi définie à l'article L. 2323-15 du code du travail.**

Pour la CGT, il est important d'avoir une vision globale des établissements à la fin du 1<sup>er</sup> CPOM signé en 2013 et au moment où s'engage les discussions sur le prochain CPOM. Beaucoup de choses semblent se dessiner à ce sujet sur lesquelles nous avons peu de visibilité. Il est important que notre organisation syndicale requière les compétences d'un organisme extérieur pour envisager les 5 prochaines années de fonctionnement de nos établissements. C'est pourquoi les élus CGT sont favorables à la désignation d'un expert concernant les points énoncés ci-dessus. La CGT est également favorable à l'intervention du cabinet Sécafi, qui avait accompagné le CE précédemment (1<sup>er</sup> CPOM et mise en place des directions de pôle)

Passage au vote : avis du CE sur la désignation du cabinet SECAFI en vue de la consultation annuelle sur la situation économique et financière prévue à l'article L. 2323-12 : **favorable à l'unanimité**

Avis du CE sur la désignation du cabinet SECAFI en vue de la consultation annuelle sur la politique sociale de l'entreprise, les conditions de travail et l'emploi définie à l'article L. 2323-15 : **favorable à l'unanimité**

Une analyse spécifique sur les impacts des Ordonnances Macron sera également demandée au cabinet SECAFI.

**Fonctionnement et missions du service informatique de l'association :** La DG remet un tableau synthétique sur le personnel gérant le service informatique sur l'ensemble des établissements. Les élus relaient des pertes de données et la disparition parfois complète de documents lors d'opération de maintenance. La DG reverra cela avec le service concerné précisant qu'il existe désormais une procédure de sauvegarde des écrits professionnels.

**Pour quelles raisons l'Association a demandé un extrait de casier judiciaire aux salariés ?**

La DG répond que le Code de l'Action Sociale et des Familles et notre Convention Collective rendent obligatoire la fourniture d'un extrait du casier judiciaire lors de l'embauche d'un salarié. Lors de contrôle par l'ARS il a été demandé aux directions d'établissement de les réactualiser et les conserver dans les dossiers des salariés.

La CGT fait remarquer que cette pratique est interdite par la CNIL. En effet, les établissements doivent uniquement justifier de la demande de ce document et de sa fourniture mais la conservation dans le dossier du salarié est interdite. La DG se renseignera

sur ce point pour donner une réponse au CE.

### **A quelle date la DG rencontrera les secrétaires des C.M.P.P. ?**

Une rencontre est fixée au lundi 23 avril. Les collègues du CMPP de Pau ont fait savoir qu'elles ne souhaitent pas participer à cette rencontre bien qu'elles éprouvent les mêmes difficultés que sur les autres CMPP.

La DG informe que sur le CMPP de St Jean de Luz, un renfort en personnel a été mis en place pendant 3 semaines.

### **Point sur le prochain CPOM**

L'Association a reçu de l'ARS les orientations stratégiques pour le prochain CPOM. Elles sont réparties autour de 4 axes :

- Garantir l'accompagnement et la participation sociale en milieu ordinaire, l'adaptation de l'offre répondant aux besoins des Territoires dans le cadre du virage inclusif,
- Favoriser l'approche populationnelle par type de handicap notamment dans le cadre de la stratégie quinquennale,
- Contribuer à la mise en œuvre d'une démarche « Réponse accompagnée pour tous »,
- Maintenir une gestion performante des établissements / structures et un management de la qualité.

Elle va lui remettre les diagnostics par établissement. Sa priorité sera de garder les enveloppes financières des établissements en sous-activité, pour les dispatcher éventuellement. Pour la DG la période actuelle est un peu compliquée, dans l'attente des arbitrages qui seront faits par l'ARS.

### **Information/consultation du CE sur le projet de dénonciation d'usage et sur le projet de la nouvelle répartition du temps de travail par suite de la date d'effet de dénonciation d'usage**

La DG indique que si le CE donne son avis lors de la réunion la DG rencontrera le vendredi 13 avril à Salies une délégation de moniteurs d'ateliers (MA), éducateurs techniques spécialisés (ETS) et moniteurs sportifs (MS). La DG accepte de recevoir 3 personnes par établissement concerné.

Le CE aurait préféré qu'une concertation soit mise en place préalablement au processus de dénonciation unilatérale par l'Association, vécue de façon brutale par les salariés concernés.

La DG demande aux élus du CE d'apporter des propositions. La CGT répond qu'il y a de gros enjeux financiers pour l'association en ce moment mais que les élus du CE n'ont pas les compétences pour parler des besoins des MA, ETS et MS.

Avis rendu par le CE après suspension de séance : « le CE donne un avis défavorable sur le projet de dénonciation d'usage des temps de préparation des Moniteurs d'Atelier, des

*Éducateurs Techniques Spécialisés ainsi que des éducateurs sportifs.*

*Le CE note toutefois la volonté de la DG de rencontrer les personnels concernés et échanger avec eux.*

*Le CE reviendra vers la DG après cette réunion pour connaître les suites envisagées »*

### **Questions diverses**

**-Borce :** la DG informe le CE du départ du Directeur de Pôle « Accompagnement social » pour raison familiale, de la fin du CDD du Responsable d'établissement de Borce qui ne souhaite pas poursuivre sa mission en CDI et du retour du cadre logistique qui était en congé sabbatique.

#### **-Vétusté des locaux du SESSAD déficients sensoriels de Pau :**

La DG est consciente de ce problème mais ces locaux sont mis à disposition par l'Éducation Nationale, il n'est donc pas possible d'y réaliser des travaux.

Une réflexion est en cours sur la mise en place d'une plate forme type SESSAD.

#### **Ouverture des établissements le 8 Mai :**

La CGT ré-exprime sa volonté de conserver les jours fériés (conquis sociaux inclus dans notre convention collective), et de ne pas travailler le 8 mai. Position que la CGT avait déjà tenue il y a deux ans lors du projet d'ouverture du Castel ce même 8 mai. Les difficultés rencontrées cette année doivent servir de leçon pour les prochaines années.....

La délégation CGT au CE